

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75054

Objet

CITE DES RAPATRIÉS :
RELEVEMENT DES LOYERS.

DATE DE CONVOCATION

23 JUIN 1975

DATE D'AFFICHAGE

23 JUIN 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 19

Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante quinze
le vingt sept juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI,

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, DUFOUR,
BUCHET, STIPAL, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,
BROTREAU, BERLAND, BOUCHET, DELAIR, BARRIERE, PAPEAU, BOUTET,
Me TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. Melle FOUCHÉ, M. COLLE, M. MONTRON, M. RIVIERE,
Dr. DOMECCO Madame BIDEAU,

Monsieur DELAIR a été élu Secrétaire.

Par délibération du 28 FÉVRIER 1975, le Conseil Municipal
a décidé de porter les loyers en vigueur depuis le 1er JANVIER
1975 de 105 F. à 125 F. par mois pour les logements type P. III
et de 110 F. à 140 F. par mois pour les logements type P. IV.
avec effet du 1er MARS 1975.

Par lettre du 25 AVRIL 1975, P. le Directeur Départemental de
l'Équipement, tout en reconnaissant que les loyers concernés ne
sont pas visés par la réglementation en vigueur dans les secteurs
aidés (H;L... et primes), demande à... le Sous-Préfet de ROCHEFORT
d'inviter le Conseil Municipal de ROYAN à pratiquer des hausses
ne dépassant pas 10 % par rapport au semestre précédent, mais qui
pourraient être plus fréquentes.

Compte tenu de cette observation,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 5 JUIN 1975.

DECIDE :

- de fixer comme suit le montant des loyers des logements de la
cité des rapatriés :

...../.....

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
16. JUIL. 1975
DELIBERATION EXECUTOIRE
Art. 46 C. C. L.

A compter du
1er JUILLET 1975

A compter du
du 1er JANVIER 74

Logements Type F.III avec garage cellier	115 P.	125 P.
Logements Type F. IV avec garage cellier	121 P.	132 P.

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer les contrats correspondants.

Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre M. les Membres présents à la séance.

Pour Extrait conforme au registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint



G. TETARD.